

insoupçonnés ont surgi au cours d'expériences et de relevés.

A mon avis, grâce à une disposition comme celle-ci dans la loi, l'Office de l'énergie détendra beaucoup plus de pouvoir pour définir exactement où, quand et comment on devra construire un pipe-line ou quelque autre moyen de transmission de l'énergie. Avant longtemps nous devons sûrement rédiger d'autres mesures et d'autres codes pour protéger notre écologie du Nord. Nous ne saurions trop renforcer cette loi et nous ne saurions dire trop clairement aux compagnies qui amèneront ces moyens de transport et exploiteront nos ressources que le Canada va exiger des normes rigoureuses et que les membres de l'Office national de l'énergie rempliront en quelque sorte le rôle d'un corps policier et exigeront les normes nécessaires dans l'intérêt de l'ensemble du Canada.

Nous ne nous opposons pas au projet de loi. Il me semblait seulement que cette disposition renforcerait le bill et que le moment était tout indiqué pour mes quelques remarques, car j'espère que le ministre, à l'occasion peut-être d'une séance où l'on apportera des modifications, va présenter une disposition de ce genre et renforcer en même temps quelques autres articles, pour que nous ayons la certitude de protéger à tous points de vue la précieuse écologie de nos régions arctiques.

**M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, je vais être bref moi aussi car je sais à quel point nos vis-à-vis ont hâte de regagner leur foyer. Mes remarques ont trait surtout au fait que le nombre des membres de l'Office national de l'énergie sera porté de cinq à sept, aux termes de l'article 2 du bill. On reconnaît par là, je pense, l'importance croissante du pétrole comme source d'énergie dans le monde. Le pétrole, le gaz naturel et le pétrole brut représentent actuellement 62.6 p. 100 de l'énergie première du monde libre et au Canada, les chiffres sont encore plus impressionnants. Le pétrole représente 47.6 p. 100, le gaz naturel 18.4 p. 100, ce qui fait un total de 66 p. 100. Les deux autres sources d'énergie sont le charbon, qui représente 11.1 p. 100 et l'énergie hydroélectrique, 22.8 p. 100.

Une des critiques de l'Office de l'énergie tel qu'il est actuellement constitué, critiques qui émanent principalement de l'industrie pétrolière, c'est la pénurie de compétences au sein de cet office. On prétend qu'en ce moment il n'y a qu'un membre sur cinq qui ait une certaine expérience de cette industrie et il l'a acquise au service du Petroleum Natural Gas Conservation Board de l'Alberta. En d'autres termes, il est arrivé à la situation qu'il occupe, tout comme la plupart des autres

membres de l'Office, par les cadres de la fonction publique.

L'augmentation du nombre des membres du Conseil porté de cinq à sept, représente un véritable défi envers ceux qui, dans l'industrie, ont critiqué l'Office. Voilà donc deux vacances d'emploi qui, si l'on tient compte de l'importance du pétrole et du gaz naturel dans l'ensemble de l'énergie au Canada—ils représentent en fait près de 66 p. 100 de la production énergétique—constituent certainement une occasion pour ceux qui se sont consacrés à cette industrie de se présenter et de se mettre à la disposition de la fonction publique pour y jouer un rôle nécessaire et souhaitable. Ils pourraient grandement contribuer à l'ensemble des connaissances et à l'expérience de cet office.

Combien parmi ceux qui critiquent l'Office de temps à autre, sont prêts à accepter une réduction de salaire à \$20,520 par an? Voilà une question à laquelle nous répondrons avec intérêt si l'un d'entre eux décide de le faire. Cependant, à la lumière des critiques adressées à l'Office depuis un certain temps par l'industrie, celle-ci se voit désormais offrir des chances très nettes de succès et un véritable défi est lancé à ses membres imbus de civisme: se déclarer ouvertement disponibles pour servir le public.

Je remarquerai en terminant, avec un certain regret, que même si l'on ne peut pas décentraliser tous les services de l'État à l'extérieur de la région de la capitale nationale, un office comme celui-là pourrait certes être fort bien situé en Alberta. Même si la distance entre les deux villes n'est que de 180 milles le gouvernement provincial a choisi de situer son office de conservation du pétrole et du gaz naturel à Calgary et non à Edmonton.

Il conviendrait, selon moi, si le gouvernement fédéral est vraiment sérieux au sujet de la décentralisation dont il a été question au cours des années, qu'il songe sérieusement à établir cet office à Calgary.

• (5.10 p.m.)

**M. J. M. Forrestal (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption du bill mais je voulais consigner au compte rendu une petite mise en garde et indiquer au moins un soupçon d'inquiétude au nom des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, puisque nous traitons en particulier des dispositions de l'article 69 de la loi.

Il s'agit de la cession ou du transfert des droits aux minéraux sous les pipelines ou les installations de transmission actuelles. J'ai